



MAIRIE  
DE  
MURATO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

**SEANCE DU 28 MARS 2025**

**DELIBERATION  
DL-2025-18**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**PRESENTS** : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

Date de la convocation : **14/03/2025**

**ABSENTS** : M. COPPI Jacques.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**  
Nb Conseillers en exercice : **14**  
Nb Conseillers présents : **10**  
Nb Conseillers représentés : **3**  
Quorum : **8**

**REPRESENTES** : Mme FLORI Céline représentée par M. GIANILY Yves, M. LUCCHETTI Sebastien représenté par M. FLORI Claude, M. MURATI Lucas représenté par M. FESSLER Charles.

**Le quorum étant atteint, M. IANNELLI François a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).**

**Budget principal - Réalisation d'une avance remboursable (50 000 €) auprès de la CADEC pour l'autofinancement des travaux de création de trois locaux à usage médical.**

### Monsieur le Maire expose au Conseil

Afin d'assurer la part d'autofinancement (hors taxes + TVA) des travaux de création de trois locaux à usage médical, la commune a sollicité une demande d'avance remboursable auprès de la Caisse de Développement de la Corse (CADEC), dans le cadre du Fonds PAESE.

Ce concours, ayant reçu un avis favorable le 06/03/2025, répond aux conditions suivantes :

#### **Caractéristiques du prêt**

- Montant d'avance remboursable : 50 000,00 €
- Montant d'échéances : 5 000,00 €
- Taux d'intérêt : 0,00 %
- Nombre d'échéance : 10
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 2% de l'avance remboursable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré**

<b>Pour : 13</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de contracter auprès de la CADEC une avance remboursable, pour l'autofinancement des travaux de création de trois locaux à usage médical, dans les conditions précitées.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et **REÇOIT** tous pouvoirs à cet effet.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**  
**Au registre sont les signatures**

**POUR COPIE CONFORME**  
**LE MAIRE**  
Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20250328-DL-2025-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025  
Publication : 31/03/2025

Le Maire  
M. Claude FLORI

